

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

N° 2 – FINANCES

**Budget principal et
budgets annexes :
approbation du
compte financier
unique 2022**

Rapporteur

M.Etcheverry, adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023 à 18 heures 30

Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen

Présents

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint (*présent à la délibération n°1*)
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, , Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs

- Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint, à Charlotte Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée (*à partir de la délibération n°2*)
- Eric Soreau, 5^{ème} adjoint à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Christine Duhart, adjoint
- Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Patricia Arribas Olano, adjoint
- Noémie Troubat, à Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée

Date de la convocation : 2 juin 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Pascale Fossecave a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20230609-2023-06-02-DE
Date de télétransmission : 22/06/2023
Date de réception préfecture : 22/06/2023

N°2 — FINANCES

Budget principal et budgets annexes : approbation du compte financier unique 2022

M. Pello Etcheverry, adjoint, expose :

Par délibération du 25 septembre 2020, la Commune de Saint-Jean-de-Luz s'est portée candidate à la deuxième vague d'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) lancée par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics et du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, a pour objectifs de :

- favoriser la transparence et la lisibilité financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

A l'issue de cette phase expérimentale, et si le législateur en décide ainsi, le CFU deviendra en 2024 la nouvelle présentation des comptes locaux.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur ce nouveau document qui remplace pour 2022 le Compte Administratif (CA) et Compte de Gestion (CG) et qui constituera l'arrêté des comptes de l'exercice 2022.

En complément du CFU joint, un rapport de présentation ainsi qu'une note de présentation synthétique sur les informations financières de la Commune pour 2022 sont joints à la présente délibération.

Les CFU 2022 des budgets principal et annexes de la Commune peuvent ainsi se résumer de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 438 651,86	1 373 492,35		1 373 492,35	5 438 651,86
Opérations de l'exercice	26 682 679,42	30 275 096,34	11 472 738,47	10 222 666,44	38 155 417,89	40 497 762,78
TOTAL (A)	26 682 679,42	35 713 748,20	12 846 230,82	10 222 666,44	39 528 910,24	45 936 414,64
Résultat de clôture (B)		9 031 068,78	2 623 564,38			6 407 504,40
Restes à réaliser (C)			1 054 109,22	480 624,39	1 054 109,22	480 624,39
TOTAL CUMULE (A+C)	26 682 679,42	35 713 748,20	13 900 340,04	10 703 290,83	40 583 019,46	46 417 039,03
RÉSULTAT DEFINITIF		9 031 068,78	3 197 049,21			5 834 019,57

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20230609-2023-06-02-DE
Date de télétransmission : 22/06/2023
Date de réception préfecture : 22/06/2023

BUDGET ANNEXE CAMPING (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		217 154,61		2 454,79		219 609,40
Opérations de l'exercice	364 872,83	412 798,60	302 677,05	62 616,52	667 549,88	475 415,12
TOTAL (A)	364 872,83	629 953,21	302 677,05	65 071,31	667 549,88	695 024,52
Résultat de clôture (B)		265 080,38	237 605,74			27 474,64
Restes à réaliser (C)			21 832,00		21 832,00	
TOTAL CUMULE (A+C)	364 872,83	629 953,21	324 509,05	65 071,31	689 381,88	695 024,52
RESULTAT DEFINITIF		265 080,38	259 437,74			5 642,64

BUDGET ANNEXE JARDIN BOTANIQUE (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	188 575,61	188 575,61			188 575,61	188 575,61
TOTAL (A)	188 575,61	188 575,61	0,00	0,00	188 575,61	188 575,61
Résultat de clôture (B)						
Restes à réaliser (C)						
TOTAL CUMULE (A+C)	188 575,61	188 575,61	0,00	0,00	188 575,61	188 575,61
RESULTAT DEFINITIF	0,00	0,00			0,00	0,00

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	468 846,15	468 846,15	0,00	0,00	468 846,15	468 846,15
TOTAL (A)	468 846,15	468 846,15	0,00	0,00	468 846,15	468 846,15
Résultat de clôture (B)						
Restes à réaliser (C)						
TOTAL CUMULE (A+C)	468 846,15	468 846,15	0,00	0,00	468 846,15	468 846,15
RESULTAT DEFINITIF	0,00	0,00			0,00	0,00

Un bilan des opérations immobilières réalisées en 2022 est annexé au compte financier unique conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les comptes financiers uniques 2022 des budgets principal et annexes (à consulter) tels que présentés ci-dessus, conformes aux maquettes règlementaires, et détaillés dans le rapport de présentation (annexe), ainsi que la note de présentation sur les informations financières de l'année 2022 (annexe),
- de prendre acte du bilan des opérations immobilières réalisées en 2022 joint en annexe.
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20230609-2023-06-02-DE
Date de télétransmission : 22/06/2023
Date de réception préfecture : 22/06/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 31 mai 2023,
- Approuve les comptes financiers uniques 2022 des budgets principal et annexes (à consulter) tels que présentés ci-dessus, conformes aux maquettes règlementaires, et détaillés dans le rapport de présentation (annexe), ainsi que la note de présentation sur les informations financières de l'année 2022 (annexe),
- prend acte du bilan des opérations immobilières réalisées en 2022 joint en annexe.
- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote,
M. Etcheverry fait procéder aux opérations de vote,*

Budget principal

Adopté à 24 voix

4 contre (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

4 absentions (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

Budgets annexes

Adopté à l'unanimité

Note brève et synthétique

Adopté à l'unanimité

Prend acte du bilan des opérations immobilières 2022

L'adjoint délégué,

Pello Etcheverry



Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20230609-2023-06-02-DE
Date de télétransmission : 22/06/2023
Date de réception préfecture : 22/06/2023

